

Construction d'une installation septique Documents et informations nécessaires

(Vous pouvez prendre ce permis à l'hôtel de ville seulement)

- Le nombre de chambres à coucher du bâtiment
- Un projet d'installation septique préparé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière qui va contenir les informations suivantes :
 - ↳ une caractérisation du terrain naturel
 - ↳ la topographie du site
 - ↳ la pente du terrain
 - ↳ le niveau de perméabilité du sol
 - ↳ le niveau du roc des eaux souterraines ou toute couche de sol imperméable selon le cas sous la surface du terrain récepteur
 - ↳ indication de tous les éléments pouvant influencer la localisation de l'installation septique

De plus, il faut fournir un plan de localisation à l'échelle montrant :

- ↳ l'emplacement de l'installation septique
 - ↳ des coupes de l'ensemble des éléments de l'installation septique
 - ↳ la localisation de l'ensemble des occupations et des bâtiments sur le terrain
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux

Attention

Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.

Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée, ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.